

GARANTIE

Le mètre-enregistreur d'humidité sur les murs HUMISCAN de HUMITAT-STOP a une garantie de fonctionnement de 10 ans à partir de la date d'achat. Cette garantie ne couvre que le transport de retour et la réparation dans nos locaux, après acceptation écrite de la réparation. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une mauvaise utilisation de l'appareil ni les chocs qui endommagent le boîtier qui le protège.

Cet équipement est inoffensif pour la santé et utilise une communication Bluetooth pour communiquer avec le téléphone portable.

La garantie est perdue si : l'appareil est ouvert et un scellé est violé, le boîtier subit un choc visible, l'installation n'est pas conforme aux normes de basse tension en vigueur et les conditions du manuel d'installation sont respectées et/ou un liquide pénètre à l'intérieur.

Pallejà, jj/mm/aaaa

Nº de Facture xxxxx

DIRECTORA DE HUMITAT STOP S.L.

Maria del Mar Viñas



HUMISCAN nº nnnn